

OMPI



SCIT/WG/1/12
ORIGINAL : anglais
DATE : 20 novembre 1998

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

GROUPES DE TRAVAIL
Première session
Genève, 16 - 20 novembre 1998

RAPPORT

adopté par correspondance

INTRODUCTION

1. Les groupes de travail du Comité permanent des techniques de l'information (ci-après dénommés "groupes de travail du SCIT") ont tenu leur première session à Genève, du 16 au 20 novembre 1998.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Costa Rica, Croatie, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie (59).

3. Des représentants du Bureau Benelux des marques (BBM), des Communautés européennes (CE), de l'Office eurasien des brevets (OEAB), de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) (6) ont pris part à la réunion en qualité de membres.

4. Des représentants des organisations ci-après ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs : Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale du commerce (OMC), Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles (AGICOA), Conseil international des archives (CIA), Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et Union internationale des éditeurs (UIE) (10). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

5. La session a été ouverte par M. Y. Takagi, directeur du Département des services d'information interoffices à l'OMPI.

ÉLECTION DU BUREAU

6. Les groupes de travail du SCIT ont élu à l'unanimité M. Hisham El Sherif (Égypte) président et M. Edmond Rishell, Jr (États-Unis d'Amérique) et Mme Michèle Lyon (France) vice-présidents.

7. M. K.-P. Wittig a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Les groupes de travail du SCIT ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

PROJET DE CONCLUSIONS PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

9. Le premier vice-président a présenté un projet écrit de conclusions (document SCIT/WG/1/11 Prov.) rendant compte des principaux points examinés et conclusions convenues par les groupes de travail du SCIT. Une version révisée du texte de ce document, tenant compte de toutes les observations acceptées lors de la séance commune de clôture, le 20 novembre 1998, a été établie par le Secrétariat et fait l'objet des paragraphes 10 à 47 ci-après.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFRASTRUCTURE D'INFORMATION (IIWG)

Rapport du Bureau international sur l'avancement des travaux relatifs à l'appel d'offres concernant le projet de réseau mondial d'information et sur les travaux préparatoires entrepris par l'équipe spéciale constituée pour ce projet
(document SCIT/WG/1/3)

10. Le Secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de la première phase de préparation d'une demande de propositions (RFP) pour le réseau mondial d'information. Les États membres ont discuté des services envisagés dans le document SCIT/WG/1/3 ainsi que des grandes lignes et d'un projet de calendrier concernant la RFP. Le calendrier révisé de RFP concernant le réseau mondial d'information figure à l'annexe III du présent rapport. Au cours de ces débats, le Secrétariat a reçu de nombreuses observations des délégations concernant la mise en œuvre du réseau mondial d'information. L'IIWG a convenu que la mise en place par étapes qui est envisagée est capitale pour garantir que les services fondamentaux seront assurés à point nommé et que suffisamment de temps et de ressources seront consacrés à l'étude préalable de diverses questions d'importance. L'IIWG a également convenu que, dans bien des cas, il faudra étudier ces questions en prêtant particulièrement attention aux besoins et à la situation de chaque État membre. À cet égard, il a demandé au Secrétariat d'étudier l'infrastructure de communication existante tant en ce qui concerne l'élaboration de la RFP qu'en ce qui concerne les travaux futurs de l'équipe spéciale, de manière à assurer un raccordement adéquat aux offices des États membres.

11. En particulier, le groupe de travail

a) a convenu que les questions d'appui revêtent une importance particulière et devront être soigneusement examinées par le Secrétariat durant chaque phase du processus de déploiement du WIPONET;

b) a estimé qu'il conviendrait d'établir des catégories d'offices, auxquelles correspondrait un niveau approprié de services de formation, d'appui et d'équipement;

c) a indiqué que le souci primordial dans la mise en place du WIPONET est de fournir un contenu de qualité et a approuvé le principe du déploiement progressif d'un réseau mondial d'information où la flexibilité et les possibilités d'extension seront préservées, par l'utilisation de normes qui se sont imposées dans la branche, internationalement et *de facto*.

12. Le groupe de travail a approuvé le lien établi entre le Bureau international et le réseau trilatéral, et il a demandé que le Bureau international participe à des projets pilotes et au développement des infrastructures de ce réseau.

13. Le groupe de travail a demandé au Secrétariat d'assurer la viabilité du WIPONET. À cet égard, les offices seront appelés à assumer certaines tâches, par exemple à alimenter le WIPONET en lui fournissant des informations sur les activités, la législation ou encore l'infrastructure existante (y compris le personnel), ainsi que des données. Les offices comprennent la nécessité pour chaque État de soutenir les activités internes liées au WIPONET. L'appui linguistique est d'une importance vitale pour l'entreprise WIPONET. Il a

été demandé au Secrétariat d'intégrer le plurilinguisme dans les services de renseignement, de soutien et de BNPI, partout où cela est techniquement possible, et d'explorer le potentiel des techniques de traduction automatique pour y avoir recours autant que faire se peut.

14. L'IIWG a demandé au Secrétariat de définir et publier des facteurs déterminants de réussite pour le WIPONET. Le Secrétariat devrait aussi établir et publier des statistiques d'utilisation du WIPONET et des modèles de diffusion de l'information. Cette modélisation permettra d'étudier le rapport et les facteurs d'écart entre la fréquentation du WIPONET, sa viabilité et les modèles d'information propres à tel ou tel office ou administration nationale de propriété intellectuelle constituée de plusieurs offices (cas, par exemple, d'un État membre ayant des offices distincts pour les brevets, les marques et le droit d'auteur).

15. Il a été demandé au Secrétariat d'organiser une série de sessions régionales d'information et de sensibilisation consacrées au WIPONET, et de publier un "cahier des charges" pour ces sessions. Enfin, l'IIWG a noté que le Bureau international va modifier, étendre et actualiser son jeu actuel de textes fondamentaux et documents administratifs, comme il en est besoin pour refléter la lettre et l'esprit des féconds débats qui ont eu lieu au cours des différentes sessions du groupe de travail.

16. Enfin, l'IIWG a félicité le Secrétariat du rapport qu'il a présenté sur l'avancement des travaux relatifs à l'appel d'offres concernant le projet de réseau mondial d'information, rapport qui faisait l'objet du document SCIT/WG/1/3.

Établissement d'un inventaire technique (document SCIT/WG/1/4)

17. Le Secrétariat a rendu compte de ses travaux visant à dresser un inventaire technique complet des ressources existant dans chaque État membre. Le Secrétariat a insisté sur la nécessité d'obtenir cette information de tous les États membres, et a encouragé les délégations dont l'office n'a pas encore répondu au questionnaire à assurer un suivi et à veiller à ce que le questionnaire soit dûment rempli et retourné au Secrétariat.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (ISWG)

Étude du Bureau international de l'OMPI sur les possibilités offertes par le commerce électronique, son infrastructure et le recours par les offices de propriété intellectuelle à des outils appropriés (document SCIT/WG/1/5)

18. Le groupe de travail a procédé à une discussion utile sur de nombreux aspects de la sécurité de l'information, allant de l'incidence du droit national sur la garantie de confidentialité des données jusqu'à la fourniture aux États membres d'informations succinctes sur les pratiques en matière de réseaux et de sécurité. Au cours de cette discussion, le groupe de travail a convenu :

a) que la sécurité au niveau des applications devra être le mécanisme essentiel pour la sécurité des utilisateurs du WIPONET, et qu'elle devra s'accompagner de la sécurité au niveau du matériel requise pour des lignes spécialisées;

b) que le Secrétariat devra étudier avec soin les questions de sécurité des installations au cours des phases ultérieures de la mise au point du réseau global de l'information.

19. Le Secrétariat a été invité à concevoir et à préparer un dossier sur une politique globale de sécurité pour le WIPONET qui définirait les principes et règles de sécurité avant de préciser les exigences en la matière. Cette politique globale viserait l'échange sécurisé des données, les services assurant l'authentification et la non-répudiabilité, et les différents niveaux de sécurité requis pour différents services de réseaux.

20. Le groupe de travail a prié le Secrétariat d'effectuer des projets pilotes avec différents États membres pour explorer des modèles et des techniques permettant d'assurer la sécurité au niveau des applications, et d'établir des politiques et principes directeurs relatifs aux pratiques en matière de sécurité, d'authentification et de certification, en tirant parti le cas échéant de l'expérience acquise dans le cadre de projets connexes, par exemple le projet MIPEX et le projet relatif au réseau trilatéral.

Problèmes techniques concernant l'échange de documents de priorité par le réseau (document SCIT/WG/1/6)

21. L'Office des brevets et des marques des États-Unis a présenté au groupe de travail le réseau privé virtuel trilatéral sécurisé (RPVTS), ce qui a permis de mettre en lumière les problèmes techniques existants. Le groupe de travail a convenu que les problèmes techniques recensés dans le document SCI/WG/1/6 en ce qui concerne l'échange de documents de priorité – le mécanisme d'échange, les types de données, les éléments de données (définition du type de document), le chiffrement, l'enveloppe numérique et la signature numérique – se posent en ce qui concerne l'échange de *toute* donnée non publiée, et que les conditions requises définies dans ce cadre devront être prises en considération dans la rédaction de l'appel à propositions (RFP) pour le WIPONET.

22. Les solutions utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du RPVTS ont forcément dans certains cas requis l'adoption de produits protégés plutôt que de produits libres, ainsi que l'utilisation de logiciels qui peuvent ne pas convenir dans le cadre d'un réseau mondial. Les difficultés particulières évoquées par les États membres et qu'il faudra régler lorsque l'on choisira les solutions destinées au WIPONET concernent notamment les restrictions éventuelles dans l'utilisation de systèmes de chiffrement solide, et le niveau de sécurité anti-pirates qu'offre le système de détection des intrusions.

23. Le groupe de travail a aussi convenu que des rapports intérimaires sur le RPVTS devront être présentés aux réunions futures. Pour faciliter la discussion et l'échange d'informations entre les États membres, le Bureau international rassemblera les ressources en prévoyant des liens Web ou autres avec des sources d'information sur les questions de

sécurité, coordonnera la création d'une équipe spéciale de sécurité composée d'experts des États membres intéressés, et prendra les dispositions nécessaires pour organiser un groupe de discussion à l'usage de cette équipe spéciale.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA DOCUMENTATION (SDWG)

Révision de la norme ST.14 de l'OMPI (document de projet SCIT/P 1/98)

24. Le SDWG a pris note des observations des offices de propriété industrielle et des conclusions du Secrétariat en ce qui concerne le projet de révision (17 juin 1998) du paragraphe 11 de la norme ST.14, qui font l'objet de l'annexe 14 du dossier de projet SCIT/P 1/98. Le SDWG a examiné un nouveau projet de révision du paragraphe 11 de la norme présenté lors de la session par les offices du groupe de coopération trilatérale, sur la base d'une proposition du Secrétariat consignée au paragraphe 6 de l'annexe 14 du dossier de projet précité. À l'issue de cet examen, il a convenu d'apporter quelques modifications au texte et aux exemples des alinéas 11.a), b), c), d) et 11*bis* du projet présenté, et d'insérer dans la partie introductive de la norme une nouvelle section intitulée "Références".

25. Le SDWG a convenu de recommander au SCIT plénier l'adoption du texte final de la norme ST.14 révisée tel qu'il figure à l'annexe IV du présent rapport.

26. En outre, le SDWG a convenu de recommander au SCIT plénier que la norme ST.14 révisée soit appliquée à compter du 1^{er} avril 1999 par les offices de propriété industrielle.

Codes de correction supplémentaires (document SCIT/WG/1/7)

27. Le SDWG a pris note d'un document présenté par le Secrétariat en début de session, dans lequel celui-ci résumait la situation concernant la tâche n° 7.b) et formulait une proposition en vue de la conclusion des travaux relatifs à cette tâche. À l'issue des délibérations, le SDWG a convenu de recommander au SCIT plénier l'adoption du texte modifié de l'alinéa 12.a)v) (ancien alinéa 11.a)v)) et d'une note 2 nouvelle concernant cet alinéa. L'annexe IV du présent rapport contient le texte approuvé du paragraphe 12 de la norme ST.14 (voir aussi le paragraphe 25 du présent document).

28. Le SDWG a examiné deux suggestions relatives à la tâche n° 7.b) dont l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique avait donné les grandes lignes dans sa lettre au Secrétariat en date du 14 octobre 1998. L'office proposait de réviser certaines normes de l'OMPI eu égard à la nécessité d'une identification univoque des documents de brevet lors de l'application des codes de correction supplémentaires, et de faire figurer dans la norme ST.14 des directives concernant la manière de citer les documents de propriété industrielle autres que les documents de brevet. En conclusion, le SDWG a convenu de recommander au SCIT plénier la création des tâches suivantes :

a) Étudier, compte tenu de la norme ST.14 révisée, si d'autres normes de l'OMPI (par exemple ST.6, ST.10/B, ST.11, ST.12, ST.16, ST.19, ST.30, ST.32, ST.35 et ST.40) nécessitent une révision à l'effet de préciser comment un document de brevet doit être identifié de manière univoque;

b) Étudier s'il y a lieu de faire figurer dans la norme ST.14 des directives concernant la manière de citer les documents de propriété industrielle autres que les documents de brevet, par exemple les documents de dessin ou modèle industriel.

Révision des normes ST.30, ST.31, ST.32, ST.33, ST.35 et ST.40 de l'OMPI
(dossier de projet SCIT/P 2/98)

29. Le Secrétariat a présenté un rapport verbal sur les progrès accomplis en ce qui concerne la révision des normes susmentionnées, confiée à une équipe d'experts créée à cet effet. Les travaux relatifs à la norme ST.33 ont récemment abouti à l'élaboration d'un projet final qui a été inséré dans le dossier de projet SCIT/P 2/98. D'autres activités menées au cours de la période considérée ont concerné les changements que l'OEB propose d'apporter à la norme ST.35 et les réactions peu nombreuses (mais toutes positives) suscitées par la nouvelle version de la norme ST.31 proposée. Une analyse des réponses au plus récent questionnaire du Bureau international relatif à l'application des normes de l'OMPI (circulaire 2325) montre que la norme ST.30 est encore beaucoup utilisée par un certain nombre d'offices. Pour la révision de cette norme, il sera fait appel, le cas échéant, aux offices concernés.

30. Le SDWG a convenu que le projet de texte révisé de la norme ST.33 devra être diffusé aux offices dans les deux semaines qui viennent, accompagné d'une proposition selon laquelle, sauf observation contraire reçue dans un délai de six semaines à compter de la date de diffusion de la circulaire, le texte sera considéré comme approuvé. Cette procédure d'adoption permettra le démarrage, à cette date, de l'expérimentation nécessaire. Le Secrétariat a proposé que la question de la date effective de mise en application du texte révisé de la norme soit examinée en consultation avec les offices intéressés et puisse être arrêtée, au besoin, à la session plénière du SCIT.

Examen de la nécessité d'utiliser des étiquettes de nom de champ communes dans les bases de données figurant dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI)
(document SCIT/WG/1/8)

31. Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet figurant dans le document SCIT/WG/1/8, complété par la démonstration d'une BNPI faite par le Bureau international pour illustrer les différentes manières d'effectuer des recherches.

32. Le SDWG a accepté la proposition tendant à ce que l'examen des diverses solutions permettant de fournir une interface de recherche conviviale à l'utilisateur final soit poursuivi dans le cadre du projet pilote de BNPI et que l'accent soit mis particulièrement sur la mise au point de systèmes compatibles avec Z39.50.

33. Le SDWG a aussi demandé au Secrétariat d'établir un nouveau document sur les questions posées par les BNPI et sur la recherche multi-sites dans les bases de données fournies. Dans l'intérêt des membres du groupe de travail, ce document devra contenir des informations plus détaillées sur la norme Z39.50.

Rapport sur l'état d'avancement du projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) de l'OMPI
(document SCIT/WG/1/9)

34. Les délibérations ont eu lieu sur la base des informations contenues dans le document SCIT/WG/1/9 et des précisions relatives aux activités futures données par le Secrétariat. Ces précisions concernaient la fourniture au Bureau international, par les offices indien et chinois, d'un échantillon de données destiné à la BNPI expérimentale ainsi qu'une réunion initiale prévue avec l'équipe Esp@cenet de l'OEB pour étudier les liens entre ce service et le service PCT de la BNPI du Bureau international. Les autres offices ont été invités à communiquer au Secrétariat des échantillons de données destinés à l'expérimentation des BNPI ou à demander, au besoin, des avis techniques concernant le développement de leurs propres bibliothèques.

35. Le SDWG a pris note avec approbation des activités menées à ce jour par le Bureau international en ce qui concerne les BNPI et a approuvé les propositions concernant les domaines sur lesquels pourraient porter les projets pilotes, qui figurent à l'annexe II du document SCIT/WG/1/9.

36. Pour conclure, le Secrétariat a informé le SDWG d'une proposition tendant à offrir aux États membres la gratuité d'accès à des bases de données commerciales. Les principaux fournisseurs commerciaux ont été invités, pour cela, à faire des propositions concernant leurs services. Le Bureau international choisira, à partir des réponses reçues, ceux de ces services qui seront effectivement offerts. Une circulaire informant les États membres de ce projet et les invitant à y participer sera diffusée en décembre 1998, la gratuité d'accès étant proposée pour six mois à compter de février 1999.

Assistance aux petits offices de propriété intellectuelle pour l'acquisition de disques compacts ROM contenant de l'information en matière de brevets
(document SCIT/WG/1/10)

37. Le SDWG a pris note d'informations communiquées par le Secrétariat au sujet de l'assistance fournie aux petits offices et institutions de propriété intellectuelle afin de renforcer leurs collections de documents de brevet en obtenant gratuitement une série rétrospective de disques compacts ROM GLOBALPat.

38. Le Secrétariat a été invité à ajouter plusieurs organismes nationaux et régionaux propriété intellectuelle à la liste des bénéficiaires de cette aide et à envisager une nouvelle extension de la liste. Le nombre d'offices et institutions qui recevront le disque compact ROM est actuellement de 39 offices nationaux de propriété intellectuelle et quatre institutions.

39. Le SDWG a aussi pris note de l'intérêt exprimé par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle pour un disque compact ROM analogue à GLOBALPat, mais contenant de l'information en langue française, et pour sa mise à disposition gratuite par l'OMPI.

40. La délégation des États-Unis d'Amérique a informé les participants de la réunion qu'au début de 1999, pour améliorer le stockage des données relatives aux brevets et aux marques et l'accès à ces dernières, l'Office des brevets et des marques de son pays va passer du disque compact ROM au vidéodisque numérique (DVD-ROM), adopter le logiciel Dataware II qui fonctionne sur plate-forme Windows 95, 98 et NT, et fournir les images de documents en format TIFF. Un avis détaillant les changements a été communiqué aux groupes de travail.

INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LE SCIT PLÉNIER

(document SCIT/1/7 Prov.)

41. Les groupes de travail ont pris note d'un rapport du Secrétariat sur les décisions prises par le SCIT à sa première session plénière tenue du 22 au 25 juin 1998, notamment quant à sa ligne générale d'action, aux principaux mandats des trois groupes de travail créés au sein du SCIT, à la création proposée du réseau mondial d'information de l'OMPI et au développement prévu des fonctions et du contenu de la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle de l'OMPI.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU SCIT

(document SCIT/WG/1/2)

42. Les groupes de travail ont pris note d'une liste de tâches inscrites au programme de travail du SCIT pour l'exercice biennal en cours et ont accepté les groupements proposés en fonction des objectifs. Cette liste fait l'objet d'une annexe du document SCIT/WG/1/2. Les groupes de travail ont convenu en outre de recommander au SCIT plénier de revoir le programme de travail pour prendre en considération les changements dans les supports électroniques à utiliser à l'avenir pour l'échange des documents.

DÉMONSTRATIONS ET ÉCHANGES D'INFORMATION

43. Les groupes de travail ont pris note avec reconnaissance de plusieurs rapports intérimaires et démonstrations concernant certains secteurs des techniques de l'information, présentés par les délégations suivantes : Canada, États-Unis d'Amérique, France, Ouzbékistan, Secrétariat de l'OMPI et Bellcore.

44. En ce qui concerne la démonstration faite par la délégation de la France, le Secrétariat a proposé d'examiner avec l'Institut national de la propriété industrielle et l'Office européen des brevets la possibilité d'améliorer et d'étendre le système de recherche et de classement en langage naturel qui a été présenté. Il établira à cet égard un document de travail, y compris

une estimation des coûts et du calendrier requis pour étendre ce système de manière à couvrir les langues officielles de l'ONU. Il fera aussi rapport sur l'utilité de ces techniques pour l'amélioration des systèmes de recherche et de classement automatiques, et il mènera des projets pilotes adaptés pour faire la démonstration de techniques et systèmes prometteurs.

45. Les groupes de travail ont pris note de la mise en place, par l'OMPI, d'un service complet de diffusion sonore sur l'Internet dont une démonstration a été faite au cours de la session. Le Secrétariat élaborera une description de ce service concernant : a) l'accessibilité, b) les contrôle d'accès, c) les réunions (régionales, publiques, privées et d'États membres uniquement) devant faire l'objet d'une diffusion, et d) la coordination avec d'autres organisations. Le Secrétariat a informé les groupes de travail qu'il continuera d'améliorer et d'étendre, par exemple, ce service à la diffusion éventuelle de disques compacts ROM contenant des émissions archivées.

MÉTHODES DE TRAVAIL

46. La délégation de la France a exprimé son mécontentement devant le fait que certains documents mentionnés dans l'ordre du jour n'étaient pas disponibles en langue française au moment de leur examen. Elle a cité, à cet égard, le document SCIT/WG/1/3, distribué en français après le début des délibérations, et le dossier de projet SCIT/P 2/98, dont la version française n'a pas été disponible au cours de la session. La délégation a demandé au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour diffuser en même temps tous les documents officiels des groupes de travail dans les différentes langues de travail.

PROCHAINES RÉUNIONS

47. Les groupes de travail ont pris note des dates provisoires ci-après de leurs prochaines sessions :

SCIT/WG/2	7 – 11 juin 1999
SCIT/WG/3	deuxième moitié d'octobre 1999.

DÉPART À LA RETRAITE DE M. JONCKHEERE (OEB)

48. À l'occasion de sa dernière participation à une session d'un organe du SCIT, les groupes de travail et le Bureau international ont remercié M. Jonckheere et lui ont rendu hommage pour ses nombreuses années de participation aux diverses réunions convoquées par le Secrétariat de l'OMPI, ainsi que pour sa contribution remarquable à la coopération internationale dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle. Ils lui ont souhaité une heureuse retraite.

49. Le projet du présent rapport a été envoyé aux participants de la première session des groupes de travail du SCIT et adopté sans modification, par correspondance.

[Les annexes suivent]